

Entre les soussignés :

Monsieur Christian Château, représentant Le Piano Royal en qualité de gérant, dont le siège social est sis 9 RUE DU BOIS ROBERT 78210 SAINT CYR L'ECOLE, RCS 332 535 566 Versailles.

et :

« le Client »

Le Piano Royal et le Client sont collectivement dénommées les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

1- OBJET DU CONTRAT

Le Piano Royal propose au Client ses services de Traiteur, cuisine à domicile et vente de produits alimentaires.

2- COMMANDE

Le Client passe commande sur le site Internet (www.pianoroyal.fr), par email à l'adresse contact@pianoroyal.fr ou par téléphone au + 33 (0) 1 39 48 90 40, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

3- TARIF ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Coût indicatif des prestations TTC (TVA : 10% pour toutes les prestations exception faite de la vente de boissons alcoolisées assujetties à un taux de TVA de 20%)

Nos prestations sont consultables pour partie sur notre site internet et sur simple demande par email ou téléphone.

Le Piano Royal se réserve le droit de changer discrétionnairement ses tarifs.

Chaque prestation est à régler en partie ou totalement avant sa fourniture.

Pour les prestations « classiques » (hors mariage notamment), un acompte de 30% du montant TTC est à verser pour valider la commande et doit accompagner le devis validé et signé par le Client. Le solde est à régler le jour de la prestation.

Pour les prestations « particulières » et de mariage, un acompte de 30% du montant TTC est à verser pour valider la commande et doit accompagner le devis validé et signé par le Client. Le solde (70% du montant TTC) est à régler 8 jours avant la date de la prestation.

Modes règlement possibles : chèque, virement, carte bancaire (hors Amex) et espèces.

4- ANNULATION OU MODIFICATION

Seule une annulation faisant l'objet d'un mail 48 heures ouvrées avant la date de la prestation sur la boîte contact@pianoroyal.fr pourra faire l'objet d'une réelle prise en compte.

Toute modification du nombre de convives à moins d'une semaine de la date du mariage n'est plus possible sauf accord particulier.

Pour une prestation de mariage ou une prestation « particulière » :

Toute annulation à moins de 30 jours ne pourra donner lieu à aucun remboursement d'acompte.

Pour tous les autres prestations :

En cas d'annulation plus de 15 jours avant la date de la prestation, l'acompte est restitué intégralement. En cas d'annulation entre huit (8) et quinze (15) jours avant la date de la prestation, l'acompte est restitué à hauteur de 50%. A moins de 8 jours, aucun remboursement ne sera effectué.

Le Piano Royal - Conditions Générales de Vente - V2017

5- PRESTATIONS ET RESPONSABILITES DE « LE PIANO ROYAL »

Le Piano Royal fournit des prestations à une clientèle d'entreprises et de particuliers pour des événements « familiaux » et « professionnels » allant du séminaire au repas de mariage en passant par le petit-déjeuner, le cocktail, le buffet ... et tout événement pour lequel Le Piano Royal donnera son accord.

La zone géographique n'est pas limitée mais nécessitera un accord préalable du « Piano Royal » pour toute prestation hors des départements suivants : 75, 78, 91, 92 et 28.

Le nombre minimum de convives est fixé à 40 personnes pour une réception de mariages. Pour toute autre prestation ce nombre sera à déterminer d'un commun accord entre le Client et Le Piano Royal.

Sur simple demande Le Piano Royal est en mesure de proposer au Client une prestation « Hallal ». Toute particularité de type allergique devra être signalée au préalable au Piano Royal.

Il incombe au Client de vérifier les données de sa commande retranscrite sur un devis par Le Piano Royal et adressée par email au Client.

Le Piano Royal s'engage à faire le nécessaire pour fournir la prestation commandée dans le respect de la législation en vigueur.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de livraison dus à des difficultés imprévues de circulation n'ouvrent pas droit à des indemnités d'aucune sorte (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers, etc).

Le Piano Royal, assuré auprès de la compagnie MMA peut envisager d'octroyer au Client une indemnité dans les cas ci-dessus cités. Le montant de cette indemnité sera exclusivement déterminé par l'assureur du Piano Royal et ne remet d'aucune manière en cause le règlement préalable de la facture par le Client.

Pour toute faute dont la responsabilité serait imputable exclusivement au Piano Royal, celui-ci envisagera, d'un commun accord avec le Client, une mesure compensatoire à la hauteur du préjudice estimé.

6- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce de Versailles.

Fait à Saint-Cyr-l'Ecole, le

Pour le Client

Pour Le Piano Royal
Christian Chateau – Gérant